



Association Comm'Un Château
de Bouillancourt



©Olivier Delmarre - Fondation du Patrimoine

Le Château de Bouillancourt rêve d'un jardin pas comme les autres...

1. Le château de Bouillancourt

Le Château de Bouillancourt-en-Séry, est un tiers-lieu de patrimoine labellisé Fabrique de territoire et situé en Zone France Ruralité Revitalisation (ZFRR).

Autrefois Forteresse militaire au 13^e siècle, résidence seigneuriale au 18^e, pavillon de chasse au 19^e, le site est désormais inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques.

Aujourd'hui, le Château de Bouillancourt poursuit ses mutations et se réinvente en lieu ressource, au service des transitions environnementales et sociales du territoire.

L'association « Comm'un Château de Bouillancourt », la SAS et les propriétaires s'associent dans une dynamique positive commune afin que, Patrimoine, Jardins, Culture, Social et Innovation fassent résonance au bénéfice des habitants de proximité et des touristes !

2. L'association « Comm'Un Château de Bouillancourt »

L'association Loi 1901 « Comm'un Château de Bouillancourt » accompagne la mise en perspective du château et rassemble toutes les activités du lieu au sein d'une association ombrelle.

Soucieuse d'une dynamique transversale, elle fait le lien entre les propriétaires, responsables des travaux de réfection et de sauvegarde des intérieurs et la SAS animant les activités à vocation lucratives.

Composée de 11 membres et soutenue par une trentaine de bénévoles, l'association est porteuse de l'identité de Tiers Lieu. Elle adopte un fonctionnement collégial, fondé sur l'horizontalité, le consensus et la co-construction de projets, permettant ainsi une véritable mise en œuvre des principes de démocratie participative.

3. Le jardin potager, au cœur du site de Bouillancourt

Alliant histoire et patrimoine environnemental, le jardin potager est au cœur du site du Château de Bouillancourt. Son but : créer un lieu d'apprentissage, de détente et d'activités ludiques en lien avec les futurs aménagements des extérieurs du château.

Principaux objectifs :

- Valoriser le patrimoine culturel et naturel du château
- Sensibiliser les populations locales et touristiques aux enjeux des transitions environnementales
- Offrir aux visiteurs un espace aménagé et esthétique réservé à la culture et propice à la présentation et la contemplation de plantes, fleurs, légumes, fruits et autres formes de vie.



Association Comm'Un Château
de Bouillancourt



©Olivier Delmarre - Fondation du Patrimoine

4. Le Projet à « jardiner » : Appel à candidature

Offre :

Afin de construire et entretenir une partie du parc du château, l'association recherche un jardinier/maraîcher/horticulteur ayant potentiellement une expérience de paysagiste souhaitant s'impliquer dans le projet environnemental global d'un lieu de patrimoine classé et disposer d'une parcelle de 4 300 m².

La parcelle dédiée est divisée en 2 pôles :

- Pôle 1 : Jardin potager 1 300m²
- Pôle 2 : Parcelle de 3 000m² (projet de plantation d'un fruitier et d'une forêt nourricière)

L'espace mis à disposition gratuitement est une excellente opportunité d'expérimentation pour une personne passionnée de jardinage/maraîchage/horticulture.

Profil du candidat :

- Jeune et/ou personne en reconversion, diplômés et passionnés de maraîchage/jardinage/horticulture,
- Recherchant une parcelle exploitable,
- Disponible immédiatement,
- Résidant (ou en mesure de résider) à proximité du château de Bouillancourt (Département de la Somme – 80220)
- En adéquation avec le projet de culture raisonnée du château : exploitation en permaculture ou bio privilégiée mais pas imposée





Association Comm'Un Château
de Bouillancourt



©Olivier Delmarre - Fondation du Patrimoine

Contexte et cahier des charges :

Les parcelles étant situées dans un lieu de visites historiques, le candidat doit accepter :

- La visite régulière de groupes ou de visiteurs individuels
- Les parcelles devront être parfaitement entretenues toute l'année
- Incluses dans un lieu de patrimoine, les parcelles sont soumises à un cahier des charges précis sur le plan esthétique, notamment en ce qui concerne l'utilisation non souhaitée de bâches et de plastique.
- Tout aménagement, installation, plans de plantation du jardin potager ou de la grande parcelle, seront soumis à l'approbation de l'association et des propriétaires
- Une parcelle du jardin potager devra être dédiée à des plantations locales.

Conditions d'exploitation, un projet « Gagnant/gagnant » :

Ancien potager du château depuis plus d'un siècle, la terre exploitable est d'excellente qualité et régulièrement amendée. La partie « jardin potager » est déjà équipée d'une serre et d'un chalet (pour l'entrepôt de petit matériel).

- L'aménagement de la parcelle et les premières plantations/semis sont finançables, dès cette année, par l'Association dans le cadre de subventions dédiées
- Les parcelles à exploiter ne seront soumises à aucun loyer dans le cadre de la signature d'un commodat de 3 ans. L'eau est fournie par les propriétaires
- Implication ponctuelle de bénévoles sur la parcelle, en lien avec l'orientation donnée au projet par l'exploitant
- Possibilité pour le candidat de générer un revenu complémentaire en facturant des cessions de formations/animations (adultes et/ou enfants) lors de la venue de groupes ou de visites individuelles.

POUR CANDIDATER...

Envoyer un mail de motivation à l'adresse suivante :

julie@chateaubouillancourt.com – Tél. mobile : 06 81 74 02 20

Objet : Candidature Jardin du Château

Date limite de réception des candidatures : 31/03/2026

Sélection des candidats : 15/04/2026